|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/854** | Le 23 janvier 2018 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)****– Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue le 27 octobre 2017, la Commission d'études 4 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 4 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-7 doit être appliquée. Le titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative CACE/840 en date du 15 novembre 2017, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 15 janvier 2018.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 23 mars 2018, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse:
<http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy
Directeur

**Annexe**: – Titre et résumé du projet de Recommandation

 Document [4/36 (Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0036/en)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R15-sg04-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l’UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par
la Commission d'études 4 des radiocommunications

Projet de Recommandation révisée UIT-R M.1787-2 Doc. [4/36(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0036/en)

Description des systèmes et réseaux du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre et espace-espace) et caractéristiques techniques des stations spatiales d'émission fonctionnant dans les bandes 1 164-1 215 MHz, 1 215‑1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz

Cette révision comporte les modifications suivantes: 1) ajout d'une Annexe 11 sur la description technique et les caractéristiques du système complémentaire à satellites coréen (KASS); 2) ajout d'une Annexe 12 sur la description technique et les caractéristiques d'un système de contrôle et de correction différentielle (SDCM); 3) ajout d'une Annexe 13 sur la description technique et les caractéristiques du réseau SES SBAS; 4) ajout d'une Annexe 14 sur la description technique et les caractéristiques du réseau Eutelsat SBAS; 5) mises à jour des renseignements contenus dans l'Annexe 1 afin de diffuser les dernières informations concernant le système GLONASS; 6) mises à jour des renseignements contenus dans l'Annexe 2 afin de diffuser les dernières informations concernant le système GPS NAVSTAR; 7) mises à jour des renseignements contenus dans l'Annexe 8 afin de diffuser les dernières informations concernant les réseaux de navigation Inmarsat; 8) en conséquence, révision mineure du point 1 du *recommande* et de l'Annexe 6.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_